



Communiqué de presse du Genepi - 12 novembre 2018 à 15h30  
Pour diffusion immédiate

## **Sanction politique contre le Genepi : la pression monte sur le gouvernement**

**Le Genepi répond aux critiques qui lui ont été faites par l'administration pénitentiaire pour justifier le non-renouvellement de sa convention de partenariat et dénonce une sanction politique qui menace l'existence de l'association.**

Les portes de prisons continuent de se fermer pour le Genepi. La semaine dernière, Fleury-Mérogis, La Roche-sur-Yon et Nancy-Maxéville, ainsi que l'ensemble des établissements de la région Grand Ouest, ont mis fin aux activités en détention de notre association. Nos rendez-vous sont annulés de sorte qu'aucun dialogue n'est possible. Cette liste s'ajoute aux cinq établissements pénitentiaires qui ont fermé leurs portes depuis la rupture de la convention le 20 septembre dans les régions pénitentiaires Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France et Nord. Ces événements confirment l'absolue nécessité pour le Genepi de récupérer la convention nationale afin de poursuivre des activités par ailleurs sollicitées par des directeurs d'établissement pénitentiaires.

Une baisse du nombre d'heures d'activités en détention a d'abord été reprochée au Genepi par l'administration pénitentiaire mais celle-ci découle d'une responsabilité partagée et d'une difficulté croissante à intervenir en prison. Avec le renforcement des mesures de sécurité dans un contexte d'état d'urgence, les délais d'obtention des laissez-passer pour rentrer en détention ne cessent de s'allonger : les Genepistes attendent parfois trois à quatre mois. Les conditions de sécurité sont toujours plus drastiques avec, par exemple, des enquêtes de moralité imposées aux bénévoles ou la présence de personnels de surveillance en salle d'atelier. Certains groupes refusent d'intervenir lorsque les conditions dans lesquelles les ateliers se déroulent sont contraires aux valeurs de l'association, comme lorsqu'elles sont l'occasion d'atteintes à la dignité des personnes détenues. Dans ces conditions, la baisse du nombre d'heures d'action en détention ne peut pas être imputée seulement au Genepi. L'administration devrait aussi assumer sa part de responsabilité puisque entre septembre 2017 et juin 2018, alors même que l'association était encore conventionnée, le Genepi s'est vu refuser l'accès à 18 établissements pénitentiaires.

Alors qu'il a été rétorqué par l'administration que le non renouvellement de la convention "*n'était pas une sanction politique*", pourtant, il y a une semaine, la ministre de la Justice affirmait sur France inter que "*le Genepi développe des thèses très hostiles à la politique publique, des thèses qui allaient même jusqu'à lutter contre la mise en place de régimes de confiance.*" La Garde des Sceaux faisait référence à la décision de la branche Île-de-France du Genepi de pas intervenir au sein du module Respect de la Maison d'arrêt de Villepinte en janvier 2018. Il avait été demandé au Genepi par la direction de l'établissement de fournir un nombre conséquent d'heures d'activités dans le cadre du module Respect réservé aux détenus les mieux notés pour leur bonne conduite (système de carte à points). Dans un souci d'égalité,



Communiqué de presse du Genepi - 12 novembre 2018 à 15h30  
Pour diffusion immédiate

les bénévoles ont souhaité intervenir dans l'ensemble de cette maison d'arrêt, mais cette proposition a été refusée, par manque de salle et personnels de surveillance selon l'administration. Comme toutes les prisons françaises, celle de Villepinte est surpeuplée et les détenu-es qui ne bénéficient pas du module Respect sont en cellule 22 heures sur 24. Le Genepi n'a pas souhaité cautionner cette inégalité de traitements entre personnes détenues, ayant par ailleurs pris en considération les [réflexions](#) de l'Observatoire International des Prisons concernant le module Respect.

Depuis le début de la crise, le Genepi est régulièrement en contact avec les autorités et maintient sa demande de rendez-vous avec la Garde des Sceaux. Après de nombreux articles, des soutiens multiples se manifestent, comme les 60 organisations et personnalités qui ont signé une [lettre ouverte](#) s'inquiétant *“du mauvais signal que constitue cette décision pour l'engagement des jeunes”* ainsi que des acteurs du monde Justice/prison qui ont diffusé un [communiqué](#) signé par l'Observatoire international des Prisons-section France, le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des Avocats de France et l'Association des avocats pour la défense des droits des détenus (A3D).

*“Les membres du Genepi restent profondément choqués du fait qu'un partenariat avec l'administration puisse être conditionné par l'absence de critique et de réflexion sociétale de la part des acteurs de la société civile. Le Genepi revendique son indépendance et sa liberté d'expression, deux éléments qui étaient bien inscrits dans la convention qui le liait jusqu'à maintenant à l'administration pénitentiaire”* indique Maxime Boyer, président de l'association. Enfin, le Genepi dénonce à nouveau la sanction politique dont elle est la cible, sanction qui menace l'existence même de l'association. Les membres de l'association renouvellent leur souhait de continuer à intervenir partout en France auprès des personnes détenues dans le cadre d'une convention nationale avec le ministère de la Justice.

---

#### Contacts

**Sophie Chardon, vice-présidente - [isp@genepi.fr](mailto:isp@genepi.fr) - 06 41 66 16 62**

**Eloïse Broc'h - chargée de communication - [chargedecom@genepi.fr](mailto:chargedecom@genepi.fr) - 07 52 05 59 08**